



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 30276

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la théorie du genre. Au fil des années, la théorie du genre gagne du terrain. La radicalisation des propos la concernant s'intensifie. L'université et l'éducation nationale deviennent le lieu de promotion de cette théorie qui a même été introduite dans les manuels scolaires de sciences et vie de la terre de première L et ES rompant avec le principe de neutralité que devrait pourtant observer l'institution scolaire. Elle demande s'il entend établir un bilan impartial de la situation, et quelle position il entend défendre en la matière.

Texte de la réponse

Le programme de sciences des séries ES et L en application depuis la rentrée 2011 s'inscrit dans la continuité des programmes du collège. Il complète les connaissances biologiques des élèves, notamment autour de la question des principes de reproduction sexuée, et prolonge l'éducation à la sexualité abordée dans les programmes depuis la classe de quatrième. Le thème « féminin/masculin » étudie le déterminisme génétique du sexe et la manière dont on passe, au cours du développement, du sexe génotypique au sexe phénotypique. Cette dimension du développement est un phénomène purement biologique. Cette approche ne suffit cependant pas à expliquer totalement ce que l'on est en tant qu'homme ou femme. De fait, le phénotype féminin ou masculin résulte, comme tous les aspects de notre phénotype, de l'interaction entre le déterminisme génétique et endocrinien d'une part, de l'histoire personnelle ainsi que de l'influence du milieu d'autre part. Il convient donc de situer le phénomène biologique dans un ensemble plus vaste qui n'est pas à étudier. Aucune « théorie du genre » n'est inscrite dans le texte du programme et la référence au genre dans certains manuels scolaires relève de la responsabilité des éditeurs. En effet, ceux-ci ont entière liberté et responsabilité en ce qui concerne la conception, le choix des auteurs, la rédaction et l'illustration des manuels qu'ils proposent. Les enseignants choisissent le manuel qui leur semble le plus adapté pour enseigner. La conformité aux programmes, la rigueur scientifique et la pertinence des choix éditoriaux en matière pédagogique mais aussi citoyenne sont des critères qui retiennent l'attention des équipes de professeurs.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30276

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6584

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12401